



Département de la santé, des affaires
sociales et de la culture

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



2021.7567

P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture

Recommandé



Insieme Valais Romand
Madame Nathalie Rey
Avenue de Pratifori 10
1950 Sion

1950 Sion

Notre réf. MR

Votre réf. NR

Date 4 février 2022

Planification des besoins des personnes en situation de handicap ou défavorisées pour la période 2021-2024

Madame la Présidente,

Votre correspondance du 26 novembre 2021 concernant la planification des besoins des personnes en situation de handicap ou défavorisées pour la période 2021-2024 a retenu toute notre attention. Nous sommes en mesure de vous répondre de la manière suivante.

Au préalable, il convient de préciser que la planification est construite sur une méthodologie spécifique qui a pour but de permettre la comparabilité des planifications dans les différents cantons latins. Cette méthodologie a été arrêtée dans les *Principes communs des plans stratégiques latins*, adoptés par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS).

La méthodologie appliquée par l'Etat du Valais ne poursuit pas l'objectif de classer les besoins selon des critères géographiques. Pour autant, les enquêtes réalisées auprès des institutions et d'Emera Conseil social permettent de ressortir des indicateurs en termes de besoins régionaux. Ces derniers sont donc connus par les services étatiques concernés, respectivement l'Office de coordination des institutions sociales (OCIS) du Service de l'action sociale (SAS) et le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC). Le besoin en places dans le Valais central n'est pas remis en question. Cela a été mentionné par ma prédécesseure, Madame Esther Waeber-Kalbermatten, lors de la rencontre avec la commission SAI du Parlement le 24 avril 2020 et devant le Parlement en session de juin 2020.

Ainsi, il n'est pas nécessaire de compléter le *Rapport sur l'évaluation des besoins et la planification de l'offre de prestations en institution pour les personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale*, portant sur la période 2021-2024, qui a été approuvé par le Conseil d'Etat. En revanche, lors d'une prochaine révision du plan stratégique de la politique valaisanne en faveur des personnes en situation de handicap, nous serions intéressés de consulter votre association.



Av. de la Gare 39, CP 478, 1951 Sion
Tél. 027 606 50 90 · Fax 027 606 50 94 · e-mail : mathias.reynard@admin.vs.ch

S'agissant du mécontentement de certaines familles du fait qu'elles ne sont plus invitées aux synthèses et réunions annuelles, les procédures des institutions spécialisées visent à l'inclusion des représentants légaux. La systématique de cette pratique peut ne pas faire l'unanimité pour l'ensemble des représentants légaux. C'est pourquoi, l'une ou l'autre institution peut être amenée à suggérer un bilan annuel sur une base volontaire. Il est toutefois crucial que les représentants légaux désireux de prendre part aux synthèses et aux bilans annuels puissent le faire. Ces derniers sont donc invités à interpeler directement les institutions concernées à ce sujet, afin de formaliser leur demande. Le SAS se tient à disposition des représentants légaux en cas de refus.

Concernant l'espace vacant dans les bâtiments de Notre Dame de Lourdes, plusieurs démarches ont été entreprises par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) et la direction de La Castalie durant ces dernières années. Malheureusement, ces dernières n'ont pu déboucher favorablement, car l'Association valaisanne pour l'enfance infirme a souhaité conserver ces locaux en vue de l'augmentation de la demande et d'un élargissement futur des prestations. Au sujet de la vacuité de cet espace, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a d'ailleurs interpellé le Département de l'économie et de la formation (DEF). En l'état de nos connaissances actuelles, l'Association valaisanne pour l'enfance infirme poursuit ses réflexions sur l'utilisation de ces locaux. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) et les organes dirigeants de La Castalie sont donc actuellement à la recherche de nouveaux locaux pour l'augmentation des capacités de La Castalie dans le Valais central. Enfin, nous prenons bonne note de la création de votre groupe d'intérêt et serions intéressés de connaître les résultats de votre enquête sur les besoins des familles dans le Valais central pour pouvoir, dans la mesure du possible, en tenir compte.

En espérant que ce courrier ait pu répondre à vos interrogations, je vous adresse, Madame la Présidente, ainsi qu'aux familles de votre association, mes salutations distinguées.



Mathias Reynard
Conseiller d'Etat

Copies à M. Benjamin Roduit, Président de l'AVIP
M^{me} Patricia Constantin, Présidente de la Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
M. Daniel Cornut, président du Conseil d'administration du Centre médico-éducatif La Castalie
M. Jérôme Favez, chef du Service de l'action sociale